

Malgré l'impression de fraîcheur, la première quinzaine du mois reste au-dessus des normales de saison et ce ne sont ni ces derniers jours, ni la fin de semaine à venir qui vont inverser la tendance, en attendant un éventuel refroidissement la semaine prochaine. On ne sait plus ce qu'est un hiver normal.

Dans ces conditions les cultures ne sont pas encore complètement bloquées mais entrent progressivement en arrêt de végétation. Pour les beaux colzas ce n'est pas un souci, et pour les blés ayant atteint le stade 3 feuilles il faut se dire qu'ils sont au stade de résistance maximum au gel hivernal, au cas où ... En sortie d'hiver entre la reprise de végétation et le stade épis 1 cm, sauf conditions climatiques exceptionnelles et catastrophiques, on a toujours largement le temps d'observer la sortie de une à deux talles par pied qui sont suffisantes pour avoir la population épis requise.

COLZA

Terminer les désherbages à base de propyzamide car les conditions climatiques restent favorables à l'application de ces anti-graminées racinaires. Vous pouvez vous reporter au message d'il y a deux semaines.

Terminer également les pesées de matière verte car les feuilles tombées depuis quelques temps commencent à se décomposer et leur non prise en compte va commencer à fausser votre mesure. 50% de l'azote de ces feuilles sera en effet disponible au printemps. La méthode vous a été rappelée dans le message de la semaine dernière. Si vous n'avez pas eu le temps de prélever, ou en parcelle hétérogène, rappelons que le service Mes Sat'im@ges repose sur l'analyse de prises de vue qui sont réalisées et stockées de façon systématiques. Il n'est donc jamais trop tard pour commander car l'estimation de l'azote entrée hiver se fait sur les clichés réalisés avant que les parcelles ne commencent à défolier.

Dans le contexte du marché des engrais azotés c'est d'autant plus important pour vous aider à ajuster en sécurité vos doses d'azote au printemps. Une quantité de matière verte de plus ou moins 0,3 kg/m² aujourd'hui c'est une vingtaine d'unités d'azote à mettre en plus ou en moins au printemps que vous pourrez mettre sur vos blés sans vous poser la question du rendement ou de la qualité en situation d'approvisionnement tendu. On s'attend néanmoins plus à une tension sur les prix que sur les volumes. En effet le problème c'est le coût de production de l'ammoniac (lié au coût du gaz), mais si le marché reste demandeur quelque soit le prix, les producteurs devraient suivre mais attention, aux erreurs d'anticipation près.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 14 décembre 2021 (BSV G.C. N°XX), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, I.Tinoco, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.